

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Dans notre établissement, un référent a été désigné pour accueillir les personnes en situation d'handicap, et les accompagner au mieux dans leur projet. Si vous êtes concernés, cette personne vous apportera une attention particulière et étudiera minutieusement votre situation afin d'adapter votre parcours de formation. Pour vous entretenir avec notre référent, vous pouvez vous rendre directement en agence, ou nous joindre par téléphone ou par email aux coordonnées suivantes :

CF LE PARISIS

Adresse : 159 avenue eugène varlin 77270 villeparisis

Tel : 0160279287

Mail : cfleparisis@outlook.fr

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

1. **Contact initial** : Prendre contact avec l'auto-école.
2. **Évaluation** : Entretien pour comprendre les besoins et les aménagements spécifiques.
3. **Documentation** : Rechercher et consulter des documents permettant de mieux cerner le handicap.
4. **Questionnaire** : Analyse du handicap (7 jours maximum) et faisabilité du projet (référent uniquement).
5. **Traitement de la demande** : Élaboration d'un plan de formation personnalisé.
6. **Formation théorique** : Suivre les cours théoriques adaptés.
7. **Formation pratique** : Cours de conduite avec un moniteur spécialisé.
8. **Suivi** : Évaluations régulières des progrès.
9. **Tests d'aptitude** : Passer des examens adaptés si nécessaire.
10. **Obtention du permis** : Obtenir le permis avec les aménagements requis.

Adaptation possible :

- **Théorie :**

L'accès à notre salle de code est adapté aux personnes en fauteuil roulant.

- **Pratique :**

Mise à disposition d'une voiture Boîte Automatique et/ou d'une boule de volant voiture.

Orientation spécialisée vers un établissement

A défaut de pouvoir nous adapter, notre référent vous orientera vers un établissement spécialisé. Il remettra à toute personne qui en fait la demande une liste des établissements spécialisés dans le département de l'Essonne (91) pouvant accueillir une personne en situation d'handicap. Cette liste est également disponible au sein du site du Centre de ressources et d'innovation Mobilité Handicap [CEREMH] - <https://www.ceremh.org/>

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DU HANDICAP

Suite à la fiche de renseignement remplie en agence, l'existence d'un handicap amène le référent à faire une analyse spécifique et à valider et/ou proposer des adaptations ou aménagements possibles.

L'acceptation de ces propositions va permettre de mettre en œuvre les conditions de formations et d'établir un devis personnalisé et adapté à votre projet professionnel. Pour vous accompagner au mieux, merci de nous aider à compléter le questionnaire suivant avec l'aide de notre référent :

1) Description détaillée de votre handicap et des contraintes associées

2) Quels peuvent être les impacts sur votre apprentissage ?

3) Selon vous, adaptation nécessaire pour la théorie ? à distance ? en présentiel (salle de code) ?

4) Adaptation nécessaire en voiture ? Si oui, lesquelles ?

5) Adaptations nécessaires liées aux examens ? Si oui, lesquelles ?

6) Recherche d'adaptation collégiale (équipe pédagogique + référent handicap + réseau handicap) :
décrire ci-dessous

7) Faisabilité du projet professionnel : OUI-NON

8) Proposition détaillée des aménagements possibles

9) Acceptation du client : OUI-NON

Si OUI, votre demande sera traitée dans un délai de 7 jours ouvrés (cf. traitement de la demande).

Date de la prise en charge :

Nom et prénom du référent handicap :

Signature du référent handicap :